

ATTESTATION DE RÉUSSITE

Vu le décret n°2006-0178/PR/MENESUP portant création de diplômes nationaux menant au grade de Licence et au titre de Diplôme d'Etudes Universitaires Générales ;

Vu les procès verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle de connaissances et des aptitudes et au stage prévu par les textes réglementaires.

ASMA MOHAMED YAHYA

né(e) le 14 Décembre 2001 à DJIBOUTI

a rempli les conditions mentionnées dans le décret susvisé pour l'obtention

de la LICENCE

Anglais

mention Passable

Au titre de l'année universitaire 2021/2022.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Djibouti, le 05 Mai 2022
La Secrétaire Générale
Dr. MADINA DAHER OKIYE



N.B : Il ne sera délivré aucun duplicata pour ce document